

Migration Union Européenne- Maghreb : Etat des lieux et perspectives.

Ayssen MAKNI

(ISCAE / Unité de Recherche en Economie Appliquée)

A partir de la fin du XXème siècle, l'Europe des Quinze a pris conscience du fait qu'elle allait devoir faire face à de nombreuses contraintes démographiques, de nature à conditionner son potentiel de croissance. Certains auraient pu penser que l'élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale se traduirait par la stabilisation, non seulement de la taille de la population européenne, mais également de son ratio de support potentiel¹. Toutefois, l'adhésion de certains pays de l'Est à l'Union Européenne, loin de réduire les contraintes démographiques de l'espace européen, n'a fait que les accentuer.

Dans ces conditions, la solution au déclin et au vieillissement de la population européenne résiderait-elle dans la mise en œuvre d'une mobilité de personnes entre l'Union Européenne élargie et le Maghreb, ainsi que dans la définition d'une gestion concertée des flux migratoires entre ces espaces ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans ce papier.

I- L'Europe et le déclin démographique

1- Perspectives d'évolution de la population de l'Europe des Quinze

Les projections des *Nations Unies*², basées sur l'hypothèse d'une migration nette modérée³, prévoient, d'ici l'an 2050, une baisse de la population de pratiquement tous les pays d'Europe Occidentale. [Tableau 1.].

¹ C'est le rapport entre la population d'âge actif et la population en âge d'être retraitée.

² United Nations. Population division. World Population Prospects: The 1998 division.

³ Selon cette hypothèse, les pays de l'Europe des Quinze devraient recevoir 470 000 migrants par an entre 2001 et 2005, 346000 migrants par an entre 2006 et 2010, 308000 migrants par an entre 2011 et 2015, 274000 migrants par an entre 2016 et 2020, 250000 migrants par an entre 2021 et 2025 et 210 000 migrants par an entre 2026 et 2050.

Ces projections indiquent que la population totale de l'Europe des Quinze commencera à baisser à partir de 2010 et que huit pays parmi ces quinze sont susceptibles de voir leur population diminuer de plus de 10% d'ici 2050. [Tableau 2.].

Tableau 1. Population des pays membres de l'Europe des Quinze (en milliers)

Variante moyenne

PAYS	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2050
Allemagne	81 661	82 220	82 365	82 032	81 574	80 996	80 238	79 252	73 303
Autriche	8 001	8211	8322	8348	8329	8279	8186	8045	7 094
Belgique	10 088	10 161	10 171	10 136	10 085	10 017	9 918	9 780	8 918
Danemark	5 225	5 293	5 328	5 328	5 309	5 327	5 238	5 176	4 793
Espagne	39 568	39 630	39 470	39 089	38 465	37 627	36 658	35 611	30 226
Finlande	5 108	5 176	5 218	5 235	5 255	5 226	5 254	5 209	4 898
France	58 020	59 080	59 925	60 597	61 108	61 500	61 662	61 632	59 883
Royaume Uni	58 308	58 830	59 143	59 331	59 566	59 845	59 961	59 619	56 667
Grèce	10 489	10 645	10 649	10 554	10 378	10 141	9 863	9 571	8 233
Irlande	3 609	3 730	3 868	4 016	4 168	4 302	4 404	4 484	4 710
Italie	57 338	57 298	56 780	55 782	54 448	52 913	51 270	49 533	41 197
Luxembourg	407	431	447	457	462	464	463	460	430
Pays Bas	15 459	15 786	15 942	15 973	15 937	15 876	15 782	15 617	14 156
Portugal	9 856	9 875	9 847	9 777	9 661	9 515	9 348	9 163	8 137
Suède	8 800	8 910	9 002	9 039	9 087	9 099	9 097	9 047	8 661
Europe des Quinze	371 937	375 276	376 478	375 694	373 831	371 125	367 342	362201	331 307

Source : Projections des Nations Unies

Tableau 2. Evolution de la population des pays membres de l'Europe des Quinze
(en milliers)

Pays	Population en 2000	Population en 2050	Variation en % entre 2000 et 2050
Allemagne	82 220	73 303	- 10,8
Autriche	8211	7 094	- 13,6
Belgique	10161	8 918	- 12,2
Danemark	5 293	4 793	- 9,4
Espagne	39 630	30 226	- 23,7
Finlande	5 176	4 898	- 5,4
France	59 080	59 883	+ 1,4
Royaume Uni	58 830	56 667	- 3,7
Grèce	10 645	8 233	- 22,7
Irlande	3 730	4 710	+ 26,3
Italie	57 298	41 197	- 28,1
Luxembourg	431	430	-0,2
Pays Bas	15 786	14 156	- 10,3
Portugal	9 875	8 137	- 17,6
Suède	8 910	8 661	- 2,8
Europe des Quinze	375 276	331 307	- 11,7

Source : Projections des Nations Unies

De plus, l'analyse des données issues de ces projections de population montre une baisse de la population d'âge actif (15-64 ans) ; or, cette population est indispensable au maintien des systèmes de santé et de retraite. La proportion des personnes en âge d'être retraitées (65 ans et plus) continuera quant à elle à s'accroître en raison, d'une part de la baisse de la fécondité sur le long terme, d'autre part de la baisse de la mortalité aux âges élevés.

De ce fait, le rapport de dépendance des personnes âgées, encore appelé ratio de support potentiel et défini comme étant le rapport entre la population d'âge actif et la population en âge d'être retraitée, diminuerait fortement passant de 4,08 en 2000 à 1,96 en 2050.

Au total, en l'absence de toute migration, ou dans l'hypothèse du maintien d'une migration nette modérée, la population de l'Europe des Quinze décroîtrait sensiblement d'ici l'an 2050 ; elle compterait 310,8 millions d'individus si aucun mouvement migratoire n'est enregistré et 331,3 millions de personnes si une migration nette modérée a lieu, comme le prévoient les projections des Nations Unies.

De plus, sous l'effet conjugué de la faible fécondité et de l'accroissement de la longévité, l'âge médian de cette population risque d'atteindre un niveau très élevé ; il passerait de 38,9 ans en 2000 à 47,9 ans en 2050. [Projections des Nations Unies]

Le départ à la retraite des générations du Baby Boom combiné à l'arrivée, sur le marché du travail, des générations dites du Baby crash, risque de se traduire par une diminution importante du nombre des actifs ; au même moment, le nombre d'inactifs âgés s'accroîtra de façon spectaculaire.

Le déclin, mais surtout le vieillissement des populations en Europe Occidentale, annoncent une pénurie de main-d'œuvre. L'Autriche, les Pays bas, les pays Scandinaves et l'Allemagne seraient particulièrement touchés ; il en sera probablement de même pour la Catalogne, le Sud anglais, l'Ecosse, le Nord italien ou encore le Centre portugais.

2- Perspectives d'évolution de la population de l'Europe élargie

L'élargissement de l'Union Européenne à douze nouveaux membres aurait pu paraître pour certains comme une solution possible au déclin et au vieillissement de la population européenne. Or, une comparaison de l'évolution démographique de l'Europe des Quinze avec celle de l'Europe élargie révèle que si la population de la première est susceptible de passer de 375,3 millions de personnes en 2000 à 331,3 millions en 2050, soit une baisse de 11,7 %, la population de la seconde passerait de 480,8 millions en 2000 à 418,1 millions en 2050, soit une diminution de 13%.

En d'autres termes, l'adhésion des Pays d'Europe Centrale et Orientale à l'Union Européenne, loin de parer à la baisse de la population européenne, l'accélère. En effet, la plupart des pays de l'Est connaissent une décroissance démographique [Tableau.3.], les décès l'emportant sur les naissances. Dans la majorité de ces pays, la mortalité est plus élevée qu'en Europe Occidentale et l'espérance de vie à la naissance y est inférieure. Parallèlement, la fécondité est plus faible que dans les pays de l'Europe des Quinze. Quant au solde migratoire, il tend à être négatif. D'aucun aurait pu croire que, l'espérance de vie à la naissance dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale étant inférieure à celle qui prévaut dans l'Europe des Quinze,

l'élargissement se traduirait par un rajeunissement de la population au sein de l'Europe élargie et corrélativement par une amélioration du rapport de dépendance.

Tableau 3. Evolution de la population de certains PECO (2000- 2050)

En milliers

<i>ANNEE</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	<i>2010</i>	<i>2015</i>	<i>2020</i>	<i>2025</i>	<i>2030</i>	<i>2035</i>	<i>2040</i>	<i>2045</i>	<i>2050</i>
<i>PAYS</i>											
<i>République Tchèque</i>	10244	10171	10066	9 926	9 743	9 512	9 229	8 907	8 562	8 204	7 829
<i>Estonie</i>	1 396	1 327	1 261	1 219	1 170	1 131	1 092	1 054	1 015	972	927
<i>Hongrie</i>	10036	9 838	9 627	9 408	9 167	8 900	8 627	8 348	8 068	7 783	7 488
<i>Pologne</i>	38765	38947	39190	39350	39318	39069	38680	38226	37686	37016	36256
<i>Slovénie</i>	1 983	1 974	1 951	1 916	1 871	1 818	1 760	1 698	1 632	1 561	1 487
<i>Lettonie</i>	2 357	2 231	2 137	2 063	1 999	1 936	1 874	1 816	1 758	1 695	1 628
<i>Lituanie</i>	3 670	3 613	3 566	3 521	3 465	3 399	3 326	3 250	3 166	3 070	2 967
<i>République Slovaque</i>	5 387	5 428	5 456	5 466	5 446	5 393	5 326	5 235	5 123	4 987	4 836
<i>Roumanie</i>	22327	21936	21525	21067	20530	19945	19335	18695	18009	17250	16419
<i>Bulgarie</i>	8 225	7 984	7 753	7 526	7 282	7 023	6 766	6 503	6 235	5 957	5 673
<i>Malte</i>	389	402	413	421	427	430	431	429	427	424	421
<i>Chypre</i>	786	817	843	866	886	900	909	914	916	916	913

Source : Projections de Nations Unies

Les calculs effectués à partir des projections des Nations Unies montrent, que si dans un premier temps l'adhésion des douze nouveaux membres réduit quelque peu le poids des inactifs âgés à la charge des actifs potentiels, cela n'est plus vrai à l'horizon 2050. En effet, en 2010, le ratio de support potentiel de l'Union Européenne élargie devrait être égal à 3,88, alors que celui de l'Europe des Quinze ne serait que de 3,65 ; l'élargissement induit donc une légère baisse du nombre d'inactifs âgés à la charge de chaque actif potentiel. Toutefois, en 2050, le ratio de dépendance de l'Union Européenne élargie passera à 1,98 et sera donc sensiblement proche de celui de l'Europe des Quinze, qui sera alors égal à 1,96.

Cette évolution trouverait son explication dans l'amélioration de la santé et plus généralement des conditions de vie dans les nouveaux pays membres, ce qui se traduirait notamment par l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance.

En résumé, à l'instar de l'Europe des Quinze, l'Union Européenne élargie aura à faire face à une population vieillissante et en déclin.

3- Politique face au déclin démographique

Pour freiner voire renverser ces tendances démographiques, l'Union Européenne élargie peut chercher à (i) accroître sa fécondité, (ii) à favoriser l'accès à l'activité ou enfin (iii) à augmenter son solde migratoire.

3-1- Les perspectives d'une reprise de la fécondité

Un accroissement important du nombre des naissances au sein de l'Union Européenne élargie ralentirait le processus de vieillissement de la population européenne. Conscients qu'un retournement de long terme de la tendance à la baisse de la fécondité pourrait se traduire par un rajeunissement de la population, les gouvernements des pays européens ont élaboré divers programmes susceptibles de relancer la natalité.

Ainsi en Allemagne, un nouveau congé parental a été introduit par le gouvernement fédéral dont pourront bénéficier les parents dont l'enfant est né après le 31 décembre 2006, à minuit. Le parent qui restera au foyer pour s'occuper du nouveau-né ne recevra plus uniquement les 300 euros mensuels auxquels il avait auparavant droit pendant deux ans ; dorénavant, il pourra recevoir l'équivalent de 67% de son salaire pendant 12 mois (un plafond de 1800 euros mensuels est toutefois prévu). Si le conjoint décide lui aussi de faire une pause à domicile pour élever le nouveau-né, deux mois supplémentaires seront versés au couple.

L'ensemble des mesures prises en vue d'accroître la fécondité, même s'il est suivi d'effets, n'aura cependant pas d'incidences immédiates ; l'impact des programmes de relance de la natalité sur la croissance rapide de la population âgée sera faible. Ainsi, si les taux de natalité devaient connaître une croissance rapide à partir de l'an 2010, seule la population âgée de moins de 15 ans en serait affectée d'ici 2025. La population d'âge actif ne sera véritablement concernée par cette augmentation de la fécondité qu'à un horizon plus lointain.

3-2- les perspectives d'un accroissement des taux d'activité

A défaut de pouvoir accroître leur population, les pays européens, du moins pour ceux qui présentent des taux d'occupation bas [Tableau 4], tentent d'exploiter leur gisement de main d'œuvre activable.

Ainsi, la Belgique a adopté de nouvelles mesures d'activation des indemnités de chômage pour les jeunes peu qualifiés et les chômeurs de longue durée. Il a été décidé de réduire le montant des cotisations de leurs employeurs et de veiller à mieux les former aux nouvelles technologies de la communication. De même, il a été décidé de réduire les cotisations patronales pour les employeurs qui conserveront des travailleurs âgés de plus de 58 ans, l'âge légal pour les préretraites.

Tableau 4. Taux d'activité dans les pays de l'Union Européenne

Pays	Taux d'activité des 55 à 64 ans	Taux global d'activité
Italie	27,5	52,5
Espagne	34,9	53,8
Belgique	27,4	58,9
France	34,2	59,8
Irlande	43,8	62,5
Allemagne	38,5	64,9
Portugal	50,8	67,3
Pays Bas	35,3	70,9
Royaume Uni	49,4	71,7
Suède	64,0	72,9
Danemark	57,2	76,5

Source : Commission Européenne

Cependant, les différentes mesures qui pourraient être prises dans ce cadre ne seront pas suffisantes pour faire face aux besoins des différents secteurs de l'économie des pays européens. Nul n'ignore que les « nationaux » rechignent à effectuer certaines tâches, qui

étaient traditionnellement effectuées que par la main-d'œuvre étrangère. De plus, il existe des chômeurs par choix rationnel, c'est-à-dire des individus qui, compte tenu des systèmes d'aide et des effets de seuil au moment du retour sur le marché du travail, préfèrent s'inscrire auprès des agences pour l'emploi, quitte à exercer une activité partielle au noir.

Outre la mobilisation de la main d'œuvre activable, certains ont suggéré le recul de l'âge légal de la retraite. Cette proposition n'aura probablement aucune suite. En effet, outre l'opposition ferme des organisations syndicales, qui militent au contraire en faveur de retraites plus précoces, pour certains secteurs d'activité notamment, il ressort des calculs effectués par les Nations Unies, qu'en l'absence de toute migration, l'âge frontière entre activité et retraite devrait être égal à 75,7 ans, dans l'Europe des Quinze en 2050, si l'Union Européenne désire maintenir son ratio de support potentiel à son niveau de 1995.

3-3- De la nécessaire réactivation des mouvements migratoires

Selon un rapport⁴ des Nations Unies sur les migrations de remplacement, une continuation des niveaux d'immigration observés dans les années 1990s permettrait à l'Europe des Quinze d'éviter une diminution de sa population totale. L'accueil de **863 000** migrants par an en moyenne entre l'an 2000 et l'an 2050 maintiendrait la population de l'Europe des Quinze à son niveau de l'an 2000, soit 372 millions d'habitants environ. Toutefois, *le niveau d'immigration, relatif à l'expérience passée, varie beaucoup. L'Italie aurait besoin d'une forte augmentation du nombre de ses immigrants. Par contre, la France et le Royaume Uni pourraient conserver leur nombre d'habitants avec moins d'immigrants que ce qu'ils ont reçu dans le passé récent.* [Tableau 5].

Ce rapport sur les migrations de remplacement suggère qu'il serait en revanche nécessaire de faire appel à plus de **1 447 000** étrangers en moyenne chaque année, durant la même période, pour que le nombre de personnes en âge de travailler (personnes âgées de plus de 14 ans et de moins de 65 ans) se maintienne à son niveau de l'an 2000, soit environ 250 millions d'individus. [Tableau 6.]

⁴ United Nations. Population Division. « Replacement migration : Is it a solution to declining and ageing populations ? ». 2000.

Enfin, selon ce même rapport des Nations Unies, le volume d'immigration requis, dans l'hypothèse du maintien à un niveau constant du ratio de support potentiel, est très élevé. En fait, si les pays de l'Europe des Quinze désirent maintenir constants les rapports de leur population d'âge actif à leur population en âge d'être retraitée⁵, ils devraient faire appel à environ 700 millions d'immigrants, d'ici l'an 2050, soit en moyenne à plus de **12 millions** d'immigrants par an. [Tableau 7].

Tableau 5. Répartition des migrants nécessaires au maintien de la population de l'Europe des Quinze à 372 millions d'habitants (en moyenne, par an)

Période	Migrants en milliers				
	Europe des Quinze	Allemagne	France	Royaume Uni	Italie
2000-2005	470	215	0	0	127
2005-2010	521	268	0	0	193
2010-2015	663	286	0	0	236
2015-2020	742	301	0	0	255
2020-2025	869	325		12	256
2025-2030	1 032	357	6	59	26
2030-2035	1 216	399	42	1	269
2035-2040	1 351	422	70	119	289
2040-2045	1 416	432	86	121	309
2045-2050	1 418	431	91	116	318

Source : Nouveau rapport sur les migrations de remplacement. Nations Unies (2000).

⁵ Le ratio de support potentiel était, en 1995, égal à 4.31 pour l'Union Européenne, à 4.36 pour la France, à 4.41 pour l'Allemagne, 4.08 pour l'Italie et 4.09 pour le Royaume Uni.

**Tableau 6. Répartition des migrants nécessaires au maintien de la population
d'âge actif constante (en moyenne, par an)**

Période	Migrants en milliers				
	Europe des Quinze	Allemagne	France	Royaume Uni	Italie
2005-2010	545	334			179
2010-2015	1 596	294	179	188	341
2015-2020	1 938	578	207	177	335
2020-2025	2 424	740	182	241	456
2025-2030	2 814	896	155	280	613
2030-2035	2 407	747	113	178	581
2035-2040	1 593	287	117	47	507
2040-2045	1 063	213	54	29	268
2045-2050	1 097	360	86	110	173

Source : Nouveau rapport sur les migrations de remplacement. Nations Unies (2000).

**Tableau 7. Répartition des migrants nécessaires au maintien du ratio de support potentiel constant
(en moyenne, par an)**

Période	Migrants en milliers				
	Europe des Quinze	Allemagne	France	Royaume Uni	Italie
2000-2005	6 171	3 251	333	62	1 402
2005-2010	5 095	1 879	219	563	757
2010-2015	9 012	806	1 934	1 529	1 362
2015-2020	9 557	2 081	1 988	1 163	1 146
2020-2025	12 947	3 347	1 937	1 421	1 886
2025-2030	18 312	5 646	2 002	1 765	3 267
2030-2035	20 346	6 462	2 046	1 365	3 892
2035-2040	18 724	4 718	2 204	759	4 132
2040-2045	16 483	4 016	2 057	1 079	2 740
2045-2050	18 153	4 096	3 196	2 239	2 094

Source : Nouveau rapport sur les migrations de remplacement. Nations Unies (2000).

Ainsi, une modification rapide voire immédiate de la structure par âge de la population ne peut se faire que par le recours à une immigration massive et ciblée.

Au-delà des rapports d'experts, la reprise de l'immigration économique contrôlée, vers les pays de l'Union Européenne élargie et plus particulièrement ceux formant l'Europe des Quinze, est une question à l'ordre du jour. Toutefois, elle suscite de nombreuses oppositions. En effet, en Europe, la politique d'immigration est une question particulièrement sensible. En Allemagne, la proposition du chancelier Gerhard Schröder de faire appel à 20 000 informaticiens étrangers, pour éviter à l'Allemagne de rater la révolution des nouvelles technologies de l'information, avait provoqué un véritable tollé. Les organisations syndicales ont dénoncé les risques de dumping salarial. « Des enfants plutôt que des indiens », avait tonné pour sa part Jürgen Rüttgers, candidat chrétien démocrate. Dans un pays qui compte encore quatre millions de chômeurs, les réactions ont été vives. Le débat s'est finalement recentré sur la nécessité de repenser la formation des jeunes allemands, avec la promesse d'un effort supplémentaire de la part du patronat et du gouvernement. Le nombre de visas autorisés a été ramené à 10 000.

La population italienne juge quant à elle qu'il y a déjà un trop grand nombre d'étrangers sur le territoire national. L'idée d'un relèvement des quotas d'entrées pour les étrangers insupporte une partie de l'opinion publique et des extrémistes de l'Alliance Nationale notamment traquent les clandestins et militent en faveur d'une immigration zéro.

En France, le MEDEF, le mouvement des entreprises de France, qui a longtemps laissé ses fédérations professionnelles évoquer le recours à l'immigration, modère actuellement son avis sur ce sujet, jugé politiquement sensible. L'organisation patronale française déclare : « Le débat n'est ni d'actualité, ni pertinent tant qu'il y a 2,5 millions de chômeurs ». En effet, dans ce contexte particulier, caractérisé par un chômage touchant depuis de longues années plus de 2 millions de personnes, on ne peut pas réellement parler de pénurie de main-d'œuvre. En fait, il semblerait que certains patrons affichent une nette préférence pour la main-d'œuvre étrangère, et que parallèlement, de nombreux chômeurs ne désirent pas ou ne peuvent pas postuler aux emplois offerts. Dans ces conditions, il s'agit de savoir s'il est envisageable de relancer l'immigration réclamée par les industriels et chefs d'entreprises français, en dépit de l'existence d'un nombre important de chômeurs.

En résumé, évoquer le recours à l'immigration, comme solution au choc démographique et à la pénurie de main-d'œuvre, demeure un sujet sensible au sein de l'Union Européenne, notamment en Allemagne, en France et en Autriche : l'Europe a du mal à admettre son image de continent d'immigration⁶.

II- Le Maghreb, gisement de ressources humaines pour l'Europe

Les pays du Maghreb ont toujours été des pays à fort potentiel migratoire. Le phénomène de déplacement de ressortissants algériens, marocains et tunisiens à destination de l'Europe constitue un courant migratoire traditionnel. Ce flux Sud-Nord, en provenance des pays anciennement colonisés et à destination des pays industrialisés d'Europe, a connu son apogée au cours des années 1960s. Il a concerné principalement une main-d'œuvre masculine. A partir de la seconde moitié des années 1970s, la crise économique qui a touché les pays d'Europe Occidentale a incité les gouvernements de ces pays à prendre des dispositions pour freiner voire stopper ces flux migratoires de travailleurs. L'émigration maghrébine à destination des pays européens a alors pris de nouvelles formes : regroupement familial et migration clandestine.

En fait, entre le Maghreb et l'Europe, on retrouve tous les facteurs caractérisant la pression migratoire, définie comme étant *la situation où la zone d'arrivée subit une forte pression, tandis que la zone de départ n'est plus en mesure de contenir ses ressources humaines*⁷, à savoir : une forte croissance démographique, des écarts de niveau de vie et une distance réduite.

⁶ On rappelle qu'entre 1960 et 2004, la population des 27 Etats membres de l'Union Européenne élargie s'est accrue d'environ 20 millions de personnes, du seul fait de la migration nette.

Toutefois, si on ne prend en considération que les douze nouveaux membres, on constate que globalement les émigrations y été ont largement supérieures aux immigrations ; le solde migratoire pendant la période considérée y a été globalement négatif.

En revanche, s'agissant des pays formant l'Europe des Quinze, on estime que la migration nette y a donné lieu à un accroissement de population de près 22 millions de personnes ; le solde migratoire, relativement faible jusqu'à la fin des années 80, a connu une augmentation remarquable au cours de la première moitié des années 90. Entre 1995 et 1999, on a été témoin d'une diminution non négligeable de la migration nette. Toutefois, à partir de l'année 2000, et en raison notamment des actions de régularisation mises en œuvre par l'Espagne et l'Italie, le solde migratoire s'est fortement accru, pour atteindre le chiffre record de 2,1 millions d'individus en 2004. Ces régularisations ont notamment concerné des migrants d'origine maghrébine.

⁷ Définition donnée par Bruni et al (1995).

En effet, contrairement à la population européenne, la population des pays de l'Union du Maghreb Arabe ne cesse de croître. Selon les projections des Nations Unies, la population des pays du Maghreb, estimée à 85,2 millions en 2005, compterait 92,5 millions d'individus en 2010, 117,6 millions en 2030 et serait égale à 135,7 millions en 2050.[Tableau 8].

Cette évolution démographique entraîne une forte croissance de l'offre de main-d'œuvre. La population d'âge actif des pays de l'Union du Maghreb Arabe est estimée à 53,7 millions en 2005 ; elle représente 63 % de la population totale. La demande locale de main-d'œuvre, en raison d'une croissance économique insuffisante, n'est pas en mesure de répondre à cette offre : les pays du Maghreb font face à des taux de chômage relativement élevés.

S'agissant des perspectives d'avenir, rien ne laisse présager une amélioration sensible de la situation. Ainsi, en Tunisie, on estime que d'ici à 2015, la demande additionnelle serait en moyenne de 70 000 personnes, par an⁸. Or, si dans les années à venir, la croissance économique devait se maintenir à son niveau actuel, le nombre de nouveaux emplois créés serait insuffisant ; seule une partie de l'offre de travail supplémentaire pourrait être absorbée. Le potentiel migratoire, défini comme étant l'excédent de main-d'œuvre par rapport aux besoins nationaux, risque de demeurer élevé et devrait, pour la décennie à venir se situer autour de 300000 personnes ⁹.

Tableau 8. Population des pays membres de l'UMA (en milliers)

Variante moyenne

PAYS	Population en 2005	Population en 2010	Population en 2020	Population en 2030	Population en 2040	Population en 2050
Algérie	34 965	38 304	43 853	49 382	54 245	57 731
Libye	6 297	6 982	8 103	9 200	10 220	11 005
Maroc	30 671	32 817	36 742	40 451	43 331	45 434
Mauritanie	3050	3 456	4 328	5 180	5 886	6 585
Tunisie	10 248	10 929	12 254	13 380	14 312	14 983
Total	85 231	92 488	105 280	117 593	127 994	135 738

Source : Projections de Nations Unies

⁸ Institut National de la Statistique. Projections de la population tunisienne : 1995-2030.

⁹ L'étude préparée au sein du BIT, (Giubilaro D. 1997) présente deux scénarii différents s'appuyant chacun sur des hypothèses distinctes de croissance économique de la Tunisie. Si c'est le premier scénario qui est retenu, le potentiel migratoire devrait être en moyenne égal à 266 000 individus au cours de la période 2000 – 2006, et à 187 000 personnes pour la période allant de 2006 à 2010. Si en revanche c'est le second scénario qui prévaut, le

L'offre excédentaire de main-d'œuvre sur le marché maghrébin du travail pourrait être absorbée par la demande de main-d'œuvre étrangère des pays européens.

La population maghrébine âgée de 15 à 64 ans représentera en moyenne, d'ici à 2050, environ 65% de la population totale ; elle passera de 59,8 millions en 2010 à 88,4 millions en 2050, soit une augmentation de 28,6 millions de personnes. Au même moment, la population d'âge actif de l'Union Européenne élargie passera de 251 millions en 2010 à 238 millions en 2050, soit une diminution de 13 millions de personnes.

Une partie de la population maghrébine, dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans, pourrait donc s'expatrier en Europe, réduisant les taux de chômage et de sous emploi du Maghreb et occupant les postes laissés vacants par une population européenne en déclin.

D'aucun pourrait cependant penser qu'une ponction au niveau de la population d'âge actif au Maghreb entraînerait d'importants changements au niveau de la structure des âges et induirait une augmentation sensible du ratio de support potentiel, accroissant le poids des inactifs âgés à la charge des actifs potentiels.

Toutefois, le rapport de dépendance au Maghreb, estimé à 14,6 en 2010 et à 8,1 en 2030, serait égal à 4,3 en 2050, soit le ratio de support potentiel qui prévalait dans l'Europe des Quinze en 1995 ; même en présence d'une importante émigration, la charge des inactifs âgés demeurera supportable dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe.

Conclusion

La migration organisée de la main-d'œuvre permet aux pays d'accueil de faire face au déficit de population qui menace leurs économies ; elle leur permet non seulement d'éviter certaines pénuries sectorielles, mais également de décourager la migration clandestine en contrecarrant le recours à une main-d'œuvre en situation irrégulière. Elle soulage aussi les pays d'origine de ressources humaines pléthoriques et leur permet de bénéficier d'un surcroît de transferts de revenus du travail en provenance de l'étranger. Ces mouvements migratoires sont toutefois susceptibles d'aiguiser des antagonismes voire de provoquer des réactions de rejet dans les pays d'arrivée. De même, ils pourraient ne prendre que la forme d'un exode des cerveaux et hypothéquer l'évolution future des économies d'origines. En conséquence, les modalités de cette migration (volume, composition par sexe, niveau d'instruction, durée..) devraient être

potentiel migratoire atteindrait 431 000 individus au cours de la période 2000 – 2006, et 424 000 personnes pour la période 2006 – 2010.

discutées dans le cadre d'une politique migratoire concertée, pour que chacune des parties en maximise les retombées positives et en minimise les impacts négatifs.

Références bibliographiques

Bruni M., Venturini A. (1995). « Pression migratoire et propension à émigrer : le cas du bassin méditerranéen ». Organisation Internationale du Travail.

Giubilaro D. (1997). « Migration from the Maghreb and migration pressure ; current situations and future prospects ». International Migration Papers, International Labour Organisation, Geneva.

European Commission. (2000). « The impact of eastern enlargement on employment and wages in the EU Member states ». Berlin and Milano.

Institut National de la Statistique. Projections de la population tunisienne : 1995-2030.

OCDE. (1999). « Tendances des migrations internationales ». Système d'observation permanente des migrations.

United Nations. Population division. World Population Prospects: The 1998 division.

United Nations. Population Division. (2000). « Replacement migration : Is it a solution to declining and ageing populations ? ».